

Vous accompagner au quotidien

AKTUALITÄT

VERFAHREN

Mittwoch, 5. april 2017

Vous accompagner au quotidien

Un éventail de services publics pour vous aider dans vos démarches.



Avocat, conciliateur de justice, psychologue ou encore conseiller conjugal et familiale... sont à votre écoute lors de permanences gratuites.

Conciliateur de justice

Recevoir une aide administrative et/ou juridique pour trouver une solution amiable, c'est possible sans avoir à passer par la case "tribunal". Chargé d'instaurer un dialogue entre les parties, le conciliateur de justice peut intervenir dans divers domaines (voisinage, problème de copropriété, consommation...) pour résoudre un litige.

Tout comme l'association Nouvelles Voies qui met, gratuitement, des professionnels à votre service (droit de la famille, démarches administratives...).

Une permanence de consultations juridiques gratuites avec un avocat est également à la disposition des Véliziens, deux fois par mois, en mairie. Dites d'orientation, elles sont destinées à renseigner sommairement l'intéressé sur l'étendue d'un droit, la marche à suivre pour en assurer la sauvegarde, et déterminer sur l'assistance d'un avocat semble souhaitable.

Permanences impôts

En avril et mai, pour aider à la souscription de revenus, l'Adjoint au Maire chargé des affaires financières assurera des permanences. En dehors de cette période, il se tient à la disposition des Véliziens, sur rendez-vous, pour examiner toute question d'ordre fiscal.

PEJAP

Dans un autre registre, la Ville a mis en place le [Point Ecoute Jeune](#) en lien avec un psychologue, destiné aux enfants, adolescents, jeunes adultes et leurs parents.

Conseiller conjugal et familiale

Sous l'égide du CCAS, la [conseillère conjugale et familiale](#) reçoit également des couples, des personnes seules, des familles entières ou des jeunes rencontrant des difficultés dans leur vie affective et relationnelle.

Travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux du CCAS et ceux du Département peuvent vous proposer un accompagnement budgétaire ou une aide dans le cadre d'une expulsion locative ou autre difficulté. Des rendez-vous peuvent être prévus au CCAS, à Versailles ou à votre domicile.

- [En savoir +](#)

Emploi

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Le service Destination Emploi de la mairie, la mission locale intercommunale de Versailles, Chantiers Yvelines, Solidarité Nouvelle proposent des permanences pour vous accompagner dans vos démarches.

- [En savoir +](#)

Des plus à votre écoute

Retrouvez-les les mardis lors de leurs permanences en mairie et sur les marchés de la ville une fois par mois.